

DOULAINCOURT-SAUCOURT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 11 avril à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, en vertu de la convocation adressée le 7 avril 2014 par le Maire, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient présents :

Mmes : FABRE Sabine, LOMBARD Mauricette, OTERO Maria-Luisa, SIMON Françoise
MM : BAUDOIN Jean-Pierre, BILLETTE Raphaël, CLEMENT Sébastien, DUPONT Jacky, GEOFFRIN Jean-François, HUARD Michel, KOEHL David, MARRAS Laurent, PATZOURENKOFF Julien, POËTTE Pascal, THEVENOT Pierre

Assistait également : Mme Sandra LEGROS, secrétaire de Mairie
Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

Le PV de la dernière séance est lu par M. BAUDOIN Jean-Pierre et est adopté à l'unanimité.

Le Maire, M. Laurent MARRAS, rappelle ensuite l'ordre du jour comportant la mise en place des commissions. Il souligne qu'il s'est inspiré de l'existant dans leur composition. Il réaffirme sa volonté de favoriser la participation de tous dans ces commissions afin d'en assurer la transparence, comme l'engagement en avait été pris au cours de la campagne.
Le principe du vote à main levée est retenu par l'assemblée.

Mise en place des commissions

COMMISSIONS DES FINANCES

Le Maire rappelle que cette commission comportait 7 membres lors de la précédente mandature. Le Maire demande qui est candidat. Seuls 6 candidats se manifestent.

Vice-président : - BAUDOIN Jean-Pierre
Membres (5) : - LOMBARD Mauricette
- GEOFFRIN Jean-François
- BILLETTE Raphaël
- CLÉMENT Sébastien
- THEVENOT Pierre

La proposition est votée à l'unanimité.

COMMISSIONS DES TRAVAUX ET VOIRIE

Le Maire rappelle que cette commission comportait 7 membres lors de la précédente mandature. Le Maire demande qui est candidat. Seuls 6 candidats se manifestent.

Vice-président : - GEOFFRIN Jean-François
Membres (5) : - KOEHL David
- BILLETTE Raphaël
- THEVENOT Pierre
- CLÉMENT Sébastien
- BAUDOIN Jean-Pierre

La proposition est votée à l'unanimité.

COMMISSIONS DES BOIS

Le Maire rappelle que cette commission comportait 8 membres lors de la précédente mandature. Le Maire demande qui est candidat. Seuls 5 candidats se manifestent.

Vice-président : - GEOFFRIN Jean-François
Membres (4) : - KOEHL David
- CLÉMENT Sébastien
- THEVENOT Pierre
- BAUDOIN Jean-Pierre

La proposition est votée à l'unanimité.

La commission des fêtes et cérémonies, culture, jeunesse, et loisirs a été scindée en deux commissions, comportant chacune six membres.

COMMISSION DES FÊTES ET CEREMONIES

Le Maire demande qui est candidat. Seuls 4 candidats se manifestent.

Vice-président : - BILLETTE Raphaël
Membres (3) : - THEVENOT Pierre
- FABRE Sabine
- OTERO Maria-Luisa

La proposition est votée à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE, JEUNESSE ET LOISIRS

Le Maire demande qui est candidat. Seuls 5 candidats se manifestent.

Vice-président : - CLÉMENT Sébastien
Membres (4) : - THEVENOT Pierre
- FABRE Sabine
- OTERO Maria-Luisa
- KOEHL David

La proposition est votée à l'unanimité.

CCAS DOULAINCOURT –CCAS SAUCOURT

Le Maire explique que les membres des deux CCAS seront nommés à un prochain conseil municipal.

COMMISSION DES IMPÔTS

Le Maire explique que les membres de la commission des impôts seront nommés ultérieurement car il est nécessaire de proposer aux services fiscaux 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

COMMISSION OBSEQUES

Le Maire demande qui est candidat. Seuls 2 candidats se manifestent.

Départ de corps (2) :
- BAUDOIN Jean-Pierre
- BILLETTE Raphaël

La proposition est votée à l'unanimité.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire demande qui est candidat. Seuls 8 candidats se manifestent.

Président : - MARRAS Laurent
Suppléant : - BAUDOIN Jean-Pierre

Membres titulaires (3) : - GEOFFRIN Jean-François
- CLÉMENT Sébastien
- KOEHL David

Membres suppléants (3) : - LOMBARD Mauricette
- FABRE Sabine
- THEVENOT Pierre

La proposition est votée à l'unanimité.

CONSEIL D'ECOLE

Le Maire demande qui est candidat. Seuls 2 candidats se manifestent.

Membres (2) : - BAUDOIN Jean-Pierre
- FABRE Sabine

La proposition est votée à l'unanimité.

COMMISSION INFO-COMMUNICATION

Le Maire demande qui est candidat. Seuls 2 candidats se manifestent.

Membres (2) : - BAUDOIN Jean-Pierre
- FABRE Sabine

La proposition est votée à l'unanimité.

GIP

Un représentant : - MARRAS Laurent

CNAS

- un délégué élu : - LOMBARD Mauricette
- un délégué agent : - LEGROS Sandra

A l'issue de la mise en place des commissions, le Maire constate pour le regretter que les membres de la liste minoritaire se sont abstenus de toute participation en leur sein.

REPRESENTANTS DES SYNDICATS

SITD DE DOULAINCOURT

Le Maire demande qui est candidat. 4 candidats seulement.

4 titulaires

- BAUDOIN Jean-Pierre
- LOMBARD Mauricette
- MARRAS Laurent
- KOEHL David

La proposition est votée à l'unanimité.

SYNDICAT D'INITIATIVE DES TROIS VALLEES

Le Maire demande qui est candidat. 2 candidats seulement.

2 membres

- SIMON Françoise
- HUARD Michel

Par 13 voix pour et 1 voix contre (M. THEVENOT Pierre) et 1 abstention (M. BAUDOIN Jean-Pierre), les élus acceptent ces propositions.

SDEHM

Le Maire demande qui est candidat. 2 candidats seulement.

Titulaires (2) : - BILLETTE Raphaël
- KOEHL David

La proposition est votée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLEGE JOUFFROY D'ABBANS (2)

Le Maire demande qui est candidat. 2 candidats seulement.

- MARRAS Laurent
- BAUDOIN Jean-Pierre

La proposition est votée à l'unanimité.

MAISON DE RETRAITE POUAGNY (3)

Le Maire demande qui est candidat. 3 candidats seulement.

- GEOFFRIN Jean-François
- LOMBARD Mauricette
- HUARD Michel

La proposition est votée à l'unanimité.

MAISON FAMILIALE RURALE (3)

Le Maire demande qui est candidat. 3 candidats seulement.

- BILLETTE Raphaël
- BAUDOIN Jean-Pierre
- LOMBARD Mauricette

La proposition est votée à l'unanimité.

DELEGATION ASSOCIATION

ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES (2)

Le Maire demande qui est candidat. 2 candidats seulement.

- GEOFFRIN Jean-François
- KOEHL David

La proposition est votée à l'unanimité.

CORRESPONDANT DEFENSE (1)

Le Maire demande qui est candidat. 1 candidat seulement.

- BAUDOIN Jean-Pierre

La proposition est votée à l'unanimité.

Programme d'Intérêt Général (PIG)

Le Maire demande qui est candidat. 2 candidats seulement.

- MARRAS Laurent
- BAUDOIN Jean-Pierre

La proposition est votée à l'unanimité.

Délégations au maire

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal décide de déléguer ses attributions à Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, pour :

- 1/Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2/fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3/Procéder, dans la limite d'un montant annuel de 100 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au « III » de l'article L 1618-2 et au « a » de l'article L 2221-5-1, sous réserves des dispositions du « c » de ce même article, et dépasser à cet effet les actes nécessaires ;
- 4/
 - a-Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute les décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - b- Le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 30 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites
- 5/Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6/ Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7/ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8/ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9/Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10/ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11/ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12/ Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13/ Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14/ Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15/ Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA délimitées sur le PLU de Doulaincourt-Saucourt ;
- 16/Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions ;
- 17/ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 euros ;
- 18/ Donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19/ Signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 20/ Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 100 000 euros ;
- 21/ Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption sur les fonds de commerce (article L214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22/ Encaisser toutes les recettes liées à un sinistre.

Indemnités des Maires et adjoints

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, comme suit les indemnités de fonctions comme suit :

Maire : 75 % de l'indice IB 1015 strate 43 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton)

de 1000 à 3499 habitants ;

Maire délégué : 80 % de l'indice IB 1015 strate 17 ;

1^{er} adjoint : 75 % de l'indice IB 1015 strate 16,5 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 1000 à 3499 habitants ;

3^{ème} adjoint : 75 % de l'indice IB 1015 strate 16,5 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 1000 à 3499 habitants ;

4^{ème} adjoint : 75 % de l'indice IB 1015 strate 16,5 avec majoration de 15% (commune Chef-lieu de canton) de 1000 à 3499 habitants ;

Les élus acceptent ces propositions à l'unanimité.

Encaissement d'une recette liée à un sinistre

Suite à une location du complexe d'accueil du château de Montrôl, un mur du complexe a été dégradé par des enfants. Il a été convenu de solliciter une indemnité de 100€ à chaque famille, le coût de nettoyage étant estimé à 300€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à encaisser 100 € de Monsieur BERARD Arnaud, somme correspondant au dédommagement des dégâts occasionnés par son fils.

Questions diverses

M. Jacky DUPONT sollicite l'autorisation d'effectuer la réception des affouages 2013/2014. Le Maire donne son accord.

Suite aux questions de Monsieur Dupont Jacky, il est convenu que le grillage le long du bief sera posé et que la porte des vestiaires du stade sera changée.

Monsieur Pascal POETTE interpelle le Maire sur ses positions face aux financements proposés par le GIP de Bure.

Monsieur le Maire le rassure en lui indiquant que les subventions du GIP sont des fonds publics auxquels il n'y a pas de raison de renoncer, quelques soit notre position connue et réaffirmée sur les projets d'enfouissements.

En conséquence au niveau de Doulaincourt, nous ne renoncerons pas à solliciter les fonds du GIP pour les projets de la commune. De même au niveau de la Communauté de Communes nos conseillers communautaires n'émettront pas d'objections à la demande de subvention auprès du GIP lors des conseils communautaires.

Les permanences de la mairie de Saucourt-sur-Rognon se tiendront le vendredi de 14h à 15h, à compter de la semaine 18, soit le vendredi 2 mai 2014.

En Conclusion de la séance M. Laurent MARRAS revient sur le déroulement de la mise en place des commissions et se tourne à nouveau vers les élus de la liste minoritaire pour leur faire part de son incompréhension et de ses regrets.

Madame Françoise SIMON explique qu'elle n'accepte pas le mot « opposition » utilisé par Monsieur le Maire pour les désigner lors de son discours du 4 avril.

Monsieur le Maire ne voit pas en quoi ce terme peut paraître stigmatisant.

La séance est levée à 21h40

Le Maire,
Laurent MARRAS